



Rupture de contrat conventionnelle

Par **ferriol gilda**, le **02/09/2012** à **23:23**

Bonjour,
je voudrais faire une rupture de contrat conventionnelle suite a une depresion reactionnelle causer pour arsailment a mon boulot part un collegue de boulot dit moi comment faire

Par **Lag0**, le **03/09/2012** à **08:00**

Bonjour,
La rupture conventionnelle est une procédure amiable, elle suppose donc l'accord entre le salarié et l'employeur. Donc la première chose, c'est d'en parler avec l'employeur. Si celui-ci accepte, il se chargera ensuite de la procédure.

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:43**

Bonjour

Vous avez informé votre employeur par lettre recommandée avec avis de réception du harcèlement donc vous êtes victime, de la part de votre collègue?

Vous pouvez prouver le harcèlement?